

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 16 septembre 2020

COVID-19 EN SEINE-MARITIME

Face à la dégradation de la situation sanitaire dans le département de la Seine-Maritime, le préfet de Seine-Maritime et le directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie renouvellent instamment leur appel au civisme et à la responsabilité de chacun pour éviter la transmission du virus

Dans la Seine-Maritime, le nombre de patients testés positifs à la covid-19 connaît une accélération très importante depuis le 28 août 2020. La circulation du virus dans le département et plus particulièrement dans la Métropole Rouen Normandie continue d'évoluer de manière préoccupante. Le taux d'incidence est aujourd'hui de 76,5 pour 100 000 habitants dans la Seine-Maritime et de 113,3 pour 100 000 habitants dans l'agglomération rouennaise. La tranche d'âge des 20 à 29 ans est particulièrement touchée avec un taux d'incidence de 128,1 pour 100 000 habitants.

Pour faire face à cette situation préoccupante, il importe que chacun adopte une attitude civique et responsable tant sur l'espace public que dans la sphère privée.

Ainsi, des mesures réglementaires obligatoires sont rappelées ci-après :

- **une obligation de déclaration des rassemblements de plus de 10 personnes** sur la voie publique et dans les lieux publics doit être déposée à la préfecture.
- depuis le 4 septembre, **le port du masque est obligatoire** sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public dans certaines zones de 45 communes de la **Métropole Rouen Normandie, de 07h à minuit** pour toutes les personnes de 11 ans et plus.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- à compter du 16 septembre, **les horaires de fermeture des établissements de type bar** (bars à ambiance musicale, bars à thème, cafés, bars d'hôtels, bars de restaurants...) **sont limités à 00h00.**

Les forces de police et de gendarmerie multiplieront les contrôles pour s'assurer que ces obligations sont bien respectées et verbaliseront les contrevenants.

Au-delà de ces prescriptions, Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, et Thomas DEROCHE, directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie demandent un strict respect des protocoles sanitaires dans les cas suivants :

- dans les vestiaires sportifs et durant la pratique sportive
- lors de l'organisation d'évènements de type fêtes foraines et brocantes
- et durant les Journées européennes du patrimoine

De plus, les rassemblements de plus de 10 personnes dans la sphère privée sont fortement déconseillés car de très nombreux clusters en sont issus. Il convient donc d'éviter notamment :

- les fêtes étudiantes
- les fêtes familiales et amicales
- les fêtes des voisins
- les repas des anciens

En cas de nouvelle dégradation de la situation sanitaire, le préfet pourra être amené à prendre des mesures complémentaires.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex